Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE
EN HAÏTI

LIVRET D'ACCUEIL EN HAÏTI

Ce livret est destiné aux Français arrivant en Haïti
afin de faciliter leur installation dans le pays.

Les informations qui y sont données le sont à titre indicatif
et ne sauraient engager la responsabilité de l'ambassade de France.

Suivez-nous sur :

51, rue Capois - PORT-AU-PRINCE
Téléphone : (509) 29 99 90 00
https://ht.ambafrance.org
cad.port-au-prince-amba@diplomatie.gouv.fr

SOMMAIRE

1. **LE MOT DE L'AMBASSADEUR**

2. **L'AMBASSADE ET LES SERVICES AUX FRANÇAIS**
   - 2.1 Services consulaires et inscription au registre
   - 2.2 Le conseiller consulaire
   - 2.3 Principales associations de français

3. **PORT-AU-PRINCE ET HAÏTI**
   - 3.1 Climat
   - 3.2 Santé
   - 3.3 Sécurité
   - 3.4 Risques naturels

4. **FORMALITES ADMINISTRATIVES**
   - 4.1 Entrée et séjour
   - 4.2 Permis de travail
   - 4.3 Déménagement
   - 4.5 Animaux domestiques
   - 4.5 Véhicule et permis de conduire

5. **VIE PRATIQUE**
   - 5.1. Logement
   - 5.2 Conduite
   - 5.3 Transports en commun
   - 5.4 Scolarité
   - 5.5 Approvisionnement et coût de la vie
   - 5.6 Communications
   - 5.7 Loisirs et culture
   - 5.8 Restaurants à Port-au-Prince

6. **POUR EN SAVOIR PLUS**
   - 6.1 Quelques chiffres
   - 6.2 Repères historiques
   - 6.3 Arts et culture en Haïti

1. LE MOT DE L'AMBASSADEUR

Chers compatriotes,

Je vous adresse, en mon nom propre et au nom de toute l'équipe de l'Ambassade, mes plus cordiales salutations.

Au moment où ces lignes sont écrites, Haïti se trouve en proie à une grave crise politique, économique et sociale qui se traduit par une nette dégradation de la sécurité dans le pays. Mes premières recommandations seront donc de faire preuve de la plus grande prudence si vous devez séjourner en Haïti. Soyez attentifs aux messages de sécurité que cette Ambassade diffuse par courriel, par SMS et sur son site internet.

Ce Livret d'accueil a pour but de vous fournir des informations et des contacts qui faciliteront votre installation.

Je vous invite à vous manifester auprès de la section consulaire de notre ambassade et de vous inscrire au Registre des Français établis hors de France. Cette procédure vous permettra notamment d'être tenus informés de nos échéances électorales et de recevoir bien d'autres informations qui vous seront utiles, y compris pour votre sécurité.

La présence d'une importante communauté française est une richesse et un atout pour la relation entre nos deux pays. Français et Françaises de passage ou installés ici, soyez assurés que l'ambassade restera à l'écoute de vos préoccupations et de vos propositions.

Je vous souhaite un bon séjour en Haïti.

José Gomez
Ambassadeur de France en Haïti

2. L'AMBASSADE ET LES SERVICES AUX FRANÇAIS

2.1 Inscription au registre des français établis hors de France et services consulaires

La section consulaire de l'ambassade est l'équivalent de la mairie des Français en Haïti.
Dès votre arrivée, pensez à vous y inscrire. Facultative, cette inscription vous permettra notamment de voter, d'être inclus dans le plan de sécurité et d'être facilement joignable en cas de problème.
Pour connaître nos horaires d'ouverture, rendez-vous sur www.ambafrance-ht.org
Pour les Français en difficulté, il existe un numéro d'urgence : (+509) 31 90 41 11.
Une permanence est assurée 7j/7 et 24h/24.

Si vous n'êtes que de passage en Haïti (moins de 6 mois) il est vivement recommandé de se signaler sur la plateforme Ariane qui permet à tous les ressortissants français de déclarer gratuitement et facilement leurs voyages à l'étranger. **Les données collectées pourront être exploitées, en cas de crise uniquement,** par le Centre de crise et l'Ambassade, afin de contacter les utilisateurs.

L'application Ariane est disponible à l'adresse suivante :
https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html

2.2 Le Conseiller consulaire

M. Gérard CHEVALIER, élu le 20 octobre 2018 / francaisdhaiti@gmail.com
Vous pouvez le consulter sur toute question concernant les Français établis dans la circonscription. Il ne dispose cependant que d'un mandat électif français et il est donc inutile de le contacter pour des démarches concernant les autorités haïtiennes.

2.3 Les Consuls honoraires

Ce sont vos interlocuteurs en province pour les démarches consulaires :

- A Cap-Haïtien : **Mme Pascale BUSSENIUS :** (509) 37010863 / pascalebussenius@yahoo.fr
- A Jacmel : **M. Jean-Yves BOURCIER** : (509) 37457044 / jybourcier@yahoo.fr

2.4 Principales associations de Français

Une association représente les français vivant en Haïti auprès de l'ambassade :

- **Français du monde - ADFE** : adfe.haiti@gmail.com; www.francais-du-monde.org

3 PORT-AU-PRINCE ET HAÏTI

3.1 Climat

Le climat en Haïti est tropical et humide, avec des températures chaudes toute l'année qui diminuent avec l'altitude. A Port-au-Prince, les températures minimales moyennes oscillent entre 20 et 23°C tandis que les températures maximales moyennes varient entre 31° et 34°C. La saison des pluies s'étend d'avril à juin puis d'octobre à novembre. La saison des cyclones s'étend de juin à novembre.

3.2 Santé

3.2.1 Avant de partir

Avant de partir, **consultez votre médecin** (éventuellement votre dentiste) et **souscrivez une assurance maladie, rapatriement et sécurité civile** en vérifiant que celle-ci s'applique bien en Haïti, qui peut être exclu de la zone de couverture de certaines assurances.

Il n'y a pas de vaccination exigée pour entrer sur le territoire haïtien, sauf pour les personnes provenant d'une zone infectée par la malaria. Certaines vaccinations sont cependant fortement recommandées :

- **Vaccinations systématiquement recommandées** :
- Mise à jour des vaccinations incluses dans le calendrier vaccinal français ;
- Hépatite A* (pour les enfants : à partir de l'âge de 1 an).
- **En fonction de la durée et des modalités du séjour** :
- Typhoïde : si le séjour doit se dérouler dans des conditions d'hygiène précaires (pour les enfants : à partir de l'âge de 2 ans) ;
- Rage à titre préventif : pour des séjours prolongés (pour les enfants : dès qu'ils sont en âge de marcher) ;
- Hépatite B : pour des séjours fréquents ou prolongés ;
- Choléra : recommandé uniquement pour les personnels de santé concernés.
- **En fonction de la saison et des facteurs de risques individuels :**
- Grippe : pour tous les adultes et enfants (à partir de 6 mois) faisant l'objet d'une recommandation dans le calendrier vaccinal français, participant à un voyage notamment en groupe ou en bateau de croisière.

3.2.2 Sur place :

Pour un bon séjour, respectez quelques règles simples d'hygiène :

- veiller à un lavage régulier et soigneux des mains avant chaque repas ;
- s'abstenir de boire l'eau du robinet, pour ne boire que de l'eau en bouteilles capsulées ;
- privilégier les aliments cuits aux crus.

- **Médecin-conseil de l'ambassade :**

M. Michel THEARD : (509)22360087-29414545-29464545 / mictheard@yahoo.com

- **Hôpitaux de Port-au-Prince :**

- Centre Bernard MEVS : Cité militaire, Route de l'Aéroport, PORT-AU-PRINCE
- Hôpital français : 378 rue du Centre, PORT-AU-PRINCE
- Clinique Margaret DEGAND : 75 rue Lambert, PETION-VILLE
- Maternité de la place Boyer : Place Boyer, PETION-VILLE
- Clinique du Canapé vert : 83 route du Canapé Vert, CANAPE VERT
- Hôpital de la Communauté haïtienne : rue Audant, route des frères, DELMAS
- Hôpital adventiste de Diquini : 63 route de Carrefour, DIQUINI

Diffusée à titre d'information, cette liste de notoriété médicale ne saurait engager la responsabilité de l'ambassade de France. Pour d'autres adresses, vous pouvez consulter le **Registre des médecins, hôpitaux, cliniques, laboratoires et pharmacies** en annexe du présent livret d'accueil.

- **Service ambulancier**

Si vous devez faire appel à une ambulance, composez le **116**. Ce service ne dispose pas de service régulateur et ne peut donc, comme dans les services ambulanciers occidentaux, évaluer le niveau d'urgence ni poser de diagnostic ou conseiller des gestes de premier secours.

3.3 Sécurité

La violence criminelle est présente en Haïti, en particulier dans les zones urbaines comme Port-au-Prince et Cap-Haïtien où la circulation des armes à feu est élevée. Bien que la population locale soit plus principalement touchée, les étrangers peuvent également en être victimes. Les grandes villes haïtiennes peuvent, en outre, être le théâtre de manifestations parfois violentes.

De manière générale, **il demeure nécessaire d'exercer une vigilance renforcée et de respecter un certain nombre de règles :**

- Au regard des déficiences des bus et des taxis dans les aéroports du pays, toujours prévenir vos contacts sur place afin qu'ils organisent votre accueil ;

- Ne pas se déplacer dans les quartiers populaires et les bidonvilles (notamment Cité Soleil, Martissant, Carrefour, Jean-Marie Vincent et Bel Air à Port-au-Prince) ainsi qu'aux abords du port et de l'aéroport ;
- Manier avec précaution ses moyens de paiement. Les retraits en numéraire auprès des distributeurs automatiques de billets situés dans des lieux publics et les agences bancaires sont à éviter ;
- En cas d'attaque à main armée, ne surtout pas opposer de résistance ;
- Eviter les déplacements à pied à Port-au-Prince, notamment la nuit ;
- Se tenir à l'écart des mouvements de foule et des manifestations ;
- Eviter la région frontalière avec la République dominicaine, l'île de la Tortue et celle de la Gonâve.

D'autres recommandations figurent sur la **page « Conseils aux voyageurs » du site France Diplomatie** : www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/haiti/
Des **fiches pratiques relatives aux questions de sécurité** à l'usage des français en Haïti sont également consultables sur le site de l'ambassade : http://www.ambafrance-ht.org/-Sante-et-securite-

3.4 Risques naturels

Chaque année, de juin à novembre, Haïti est touchée par des **cyclones**. Plus que les vents, ce sont les précipitations, les inondations et les crues qui entraînent des pertes en vies humaines et mettent parfois en danger nos compatriotes. Comme la plupart des îles des Caraïbes, Haïti est par ailleurs située dans une **zone à fort risque sismique**. Le pays a été frappé, le 12 janvier 2010, par un séisme de magnitude 7 sur l'échelle de Richter, qui a fait des centaines de milliers de morts et de blessés. L'ouragan Matthew en octobre dernier a par ailleurs gravement endommagé le sud du pays.
Des **fiches pratiques** relatives à ces risques naturels sont également disponibles à l'adresse indiquée ci-dessus.

4 FORMALITES ADMINISTRATIVES

4.1 Entrée et séjour

Votre passeport doit avoir une validité d'au moins six mois après la date de retour prévue.

- **Les personnes qui souhaitent visiter Haïti peuvent entrer sur le territoire haïtien sans visa et y séjourner 90 jours sur une période de 180 jours.**
- **Au-delà de 3 mois de séjour, il convient de solliciter un permis de séjour auprès de la Direction haïtienne de l'Immigration et de l'Emigration (www.immigrationhaiti.org)** ;

Tout étranger entrant sur le territoire haïtien doit s'acquitter d'une **redevance touristique de 10 € ou 10 $.** Sont exemptés les enfants de 0 à 5 ans et les personnes ayant un passeport diplomatique ou officiel.
Une carte de couleur verte, intitulée "Départ/Sòti", est remise à tous les étrangers à leur arrivée sur le territoire haïtien. Ce document est exigé par les autorités au départ du voyageur : sa perte peut entraîner des difficultés avec les services d'immigration à la sortie du pays.

4.2 Permis de travail

En sus du permis de séjour, les **personnes exerçant une activité salariée en Haïti doivent obtenir un permis de travail** auprès du ministère des affaires sociales et du travail ainsi qu'un numéro d'identification fiscale auprès de la direction générale des impôts.
Tous les secteurs sont accessibles aux ressortissants étrangers. Les Français sont le plus souvent employés dans la coopération ou travailleurs indépendants.

4.3 Déménagement

S'agissant d'un déménagement international, il est primordial de s'entourer d'un maximum de garanties en faisant appel à un professionnel disposant de certifications reconnues.
Par bateau, il faut compter environ 60 jours. Par avion, ce délai peut être ramené à 30 jours. Une fois vos containers arrivés à Port-au-Prince, le transitaire correspondant de votre entreprise de déménagement sur place pourra vous aider à accomplir les formalités de dédouanement. Anticiper un délai pour le dédouanement (4 à 8 semaines en moyenne).

4.4 Animaux domestiques

Il convient de satisfaire aux formalités internationales : **identification de l'animal, vaccin antirabique à jour et certificat international de bonne santé établi la semaine avant le départ**.
Que votre animal voyage en cabine ou en soute**, renseignez-vous auprès de la compagnie aérienne** avec laquelle vous voyagez sur ses formalités d'usage.

4.5 Véhicule et permis de conduire

➢ Importation de véhicule

Compte tenu de la complexité et de la longueur des démarches, il est recommandé de **s'adresser à un prestataire extérieur pour vous accompagner**.

➢ Permis de conduire

Le permis de conduire haïtien est délivré par le Service de la circulation (Delmas 2, Port-au-Prince). Il est exigé pour tout séjour supérieur à 3 mois.
Pièces à fournir : Passeport ; Permis de conduire français ; Numéro d'immatriculation fiscale délivré par la Direction générale des Impôts. Un bureau de la DGI étant présent au service de circulation, ce dernier document peut être demandé sur place.

➢ Achat et location

Plusieurs marques sont représentées sur place : Toyota, Hyundai, Nissan, Jeep, Mitsubishi. **Un 4x4 de ville est suffisant pour la capitale et les principales villes** ; sur le reste du réseau routier, un véhicule 4x4 à essieux élevés est conseillé en raison du mauvais état des routes.
Le coût d'entretien d'un véhicule est inférieur aux prix français en ce qui concerne la main d'œuvre avec une qualité de service moyenne **; le prix des pièces de rechange neuves est en revanche très élevé.** Celles-ci ne sont pas disponibles immédiatement.
A titre d'exemple, le coût de location pour un véhicule 4x4 Nissan avec chauffeur (hors carburant) est compris entre 100€ et 150€ par jour.

5 VIE PRATIQUE

Il existe divers groupes Facebook permettant l'échange d'informations entre anciens et nouveaux arrivants. Voir par exemple Haïti Pratique : www.facebook.com/groups/haitipratique/

5.1 Logement

Depuis le départ d'un certain nombre d'ONG d'Haïti, beaucoup de maisons et appartements ont été libérés dans Port-au-Prince. On trouve des zones résidentielles à **Pacot, Turgeau** et **Canapé vert** (Ouest de la ville, zone basse), ainsi qu'à **Pétion-Ville**, **Vivy Michel et Juvenat** (Est de la ville, zone haute).
En général, les propriétaires exigent dans leur contrat de location le paiement du 1er mois de loyer, d'un mois de caution et du dernier mois.
La fourniture d'électricité étant fort discontinue, la majorité des maisons sont équipées d'un groupe électrogène et/ou d'inverteurs dotés de batteries en cas de coupure de courant.

Le courant est en 110 volts et en prises de type A ou B.
De nombreux hôtels de normes internationales sont par ailleurs disponibles dans la capitale et ses environs. Le prix des chambres varie entre 130 et 175 USD.
Enfin, **le site Airbnb propose un nombre croissant d'hébergements dans le pays**.

5.2 Conduite

La conduite s'effectue à droite. En principe, la priorité est également à droite, mais de facto elle est coutumière. Hormis les grands axes, l'état des routes est aléatoire. Sur les pistes, un véhicule peut être gravement endommagé par les ornières. **La plus grande vigilance est recommandée et il est fortement déconseillé de se déplacer de nuit.**

5.3 Transports en commun

Il n'existe pas à proprement parler de services de transport public en Haïti. Un tissu dense de transports privés s'est certes développé (Taxis, mototaxis, bus collectifs etc.). Leurs véhicules étant mal entretenus, ils ne sont cependant pas recommandés.
Nick's Taxi (tél. : 29 48 77 77) est une **compagnie de taxis basée à Pétion Ville** et se déplaçant dans toute l'aire métropolitaine. Le tarif des courses est forfaitaire.
Il n'existe pas non plus de compagnie aérienne nationale publique. Les vols intérieurs de Port-au-Prince vers les villes de province (principalement Cap-Haïtien et Jérémie), ainsi que les vols régionaux (République dominicaine, Cuba, îles Turques-et-Caïques, Bahamas), sont assurés par des compagnies privées dont les appareils sont souvent anciens : Sunrise Airways, Aerolineas MAS, Aerocaribbean...
Pour des raisons météorologiques, privilégier les vols atterrissant ou décollant de Port-au-Prince en début plutôt qu'en fin de journée.
Etant donnée leur surcharge et leur vétusté, **il est formellement déconseillé d'emprunter les bateaux assurant les liaisons intérieures.**

5.4 Scolarité

Lycée français d'excellence et membre de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger**, le lycée Alexandre Dumas de Port-au-Prince accueille plus de 700 élèves chaque année**.
Les demandes d'inscription ont lieu à partir du mois de mars. Les places disponibles étant en nombre restreint, il est cependant conseillé de prendre contact avec l'administration le plus tôt possible dans l'année : http://www.ambafrance-ht.org/Le-lycee-francais-de-Port-au-Prince
Quelques établissements d'excellence existent également à Port-au-Prince et en province, à l'instar du centre Alcibiade Pommeyrac à Jacmel.

5.5 Approvisionnement et coût de la vie

Port-au-Prince dispose de supermarchés bien approvisionnés, notamment en produits français, mais à un coût sensiblement supérieur à celui constaté en France. Il n'est pas non plus difficile de se procurer sur place meubles et électroménager mais leur coût est, là aussi, relativement élevé.
Une offre croissante de restaurants de standards occidentaux est disponible dans la capitale. Leurs prix sont comparables, voire supérieurs à ceux de restaurants français de moyen standing (25€ le plat en moyenne). Dans les restaurants haïtiens plus typiques, les plats varient entre 4 et 10€. Le service est souvent long.

5.6 Communications

- Téléphone & Internet

Les liaisons téléphoniques entre la France et Haïti sont aléatoires et il peut être avantageux d'utiliser des logiciels de téléphonie sur IP (Skype, Google talk, Live messenger, etc.)

Bien qu'en voie d'amélioration, **les liaisons Internet restent cependant lentes**. On trouve des cybercafés dans la capitale et il existe quatre opérateurs auprès desquels vous pouvez souscrire des abonnements Internet : **Digicel, Natcom, Hainet et Access Haïti.**
L'opérateur Digicel propose une formule très économique dénommée « Option Plus » qui vous permet de téléphoner en France (fixe ou mobile) pour à peine 0,15€ la minute.

- Poste

L'acheminement du courrier requiert au minimum deux voire trois semaines.
La poste se montrant peu fiable pour l'international, notamment concernant les colis, **le recours à des prestataires privés peut être utile**. DHL dispose par exemple d'une agence sur la route de l'aéroport. Compter trois semaines pour un Chronopost international normal et une semaine pour un Chronopost international express.

5.7 Loisirs et culture

- Activités culturelles

En l'absence de salle de cinéma ou théâtre proprement dite, **la plupart des évènements culturels sont organisés par des associations privées telles que la FOKAL** (http://www.fokal.org). La peinture et la musique étant des modes d'expression privilégiés en Haïti**, il existe plusieurs galeries d'Art de qualité ainsi qu'une scène musicale très dynamique.** A noter également : l'existence d'une petite **cinémathèque à Pétionville** (habitation Turpin).
Une programmation riche et variée (films, expositions, spectacles de danse, théâtre mais aussi cours de créole, conférences, débats, etc.), est enfin offerte par **l'Institut français en Haïti (IFH) à Port-au-Prince :** http://institutfrancaishaiti.org/wordpress/
Cinq Alliances françaises sont, en outre, présentes en Haïti : Cap Haïtien, Gonaïves, Jacmel, Jérémie, et Les Cayes. Elles proposent également diverses activités culturelles.

- Sports

En l'absence d'équipements publics, l'activité sportive se pratique dans des clubs (Marriott, Karibe, Petionville club etc.). Différents sports, aussi bien collectifs qu'individuels, peuvent ainsi être pratiqués : **football, tennis, natation, sport en salle, danse, badminton etc.** Il est également possible d'effectuer des randonnées dans les montagnes environnantes.
Les côtes offrent des possibilités de sports nautiques.

- Médias

Les médias diffusent surtout en créole, mais le français est également bien présent.
La radio est le principal media en Haïti : il y en a plus de 300 dans le pays. **Disponible sur la grille internationale, RFI** dispose de 6 émetteurs sur le territoire : Cap-Haïtien (100,5 FM), Gonaïves (90,5 FM), Jacmel (96,9 FM), Jérémie (92,7 FM), Les Cayes (106,9 FM) et Port-au-Prince (89,3 FM).
Il existe également de nombreuses chaînes de télévision, souvent adossées à une radio locale. **Canal Sat propose plusieurs bouquets satellites en Haïti**.
Deux excellentes librairies existent à Pétionville et Port-au-Prince : La Pléiade et Astérix.
Certains supermarchés proposent également la vente de journaux et magazines français.

- Tourisme

Haïti est une terre de découvertes, avec des plages encore vierges, un arrière-pays très divers, propice aux randonnées, et un intéressant patrimoine architectural. Consultez le guide « Le petit Futé » ou le site internet du ministère du Tourisme : www.haititourisme.gouv.ht. Plusieurs agences de voyage proposent des sorties.

5.8 Restaurants à Port-au-Prince / Pétion-ville

Port-au-Prince :

- **Gingerbread Restaurant,** 22 Rue 3, (509) 48 66 27 13
- **Yanvalou - Café bar restaurant,** 46 Avenue N, (509) 42 78 49 85
- **Hôtel Oloffson,** 60 Avenue Christophe, (509) 22 23 40 00
- **Hôtel Marriott,** 147 Ave Jean-Paul II, (509) 28 14 28 00
- **Café Tap Tap,** 24, Debussy, Turgeau, (509) 29 10 45 45

Pétion-Ville :

- **Brasserie Quartier Latin,** 10 Rue Goulard, Place Boyer, (509) 34 60 33 26 / 34 45 33 25
- **Coin des Artistes,** 59 Rue Panaméricaine, (509) 38 77 69 62 / 37 47 11 63
- **Fior di Latte,** Choucoune Plaza, Rue Lamarre, (509) 28 13 04 45
- **Haiku,** 12 Rue louverture, local BC, (509) 28 13 01 51 /28 13 01 06
- **Hôtel El Rancho et Casino,** 5 Rue José Marti, (509) 28 15 10 00
- **Karibe Hôtel,** Juvenat 7, (509) 28 15 80 00 / 29 44 60 00
- **Kinam Hôtel,** Place Saint Pierre, (509) 28 15 80 00 / 29 44 60 00
- **La Plantation,** 39 Rue Borno, Impasse Fouchard, (509) 29 41 63 34 / 34 58 26 99
- **La Réserve,** 2 rue Marcel Toureau, Berthé, (509) 29 40 01 90 / 29 46 11 11
- **Mozaïk,** 89 Rue Grégoire, (509) 37 02 39 39
- **Papaye,** 48 Rue Métellus, (509) 37 01 02 88 / 37 71 36 78
- **Portofino,** 30 Place Boyer, (509) 28 17 03 65 à 67

6. POUR EN SAVOIR PLUS

6.1 Quelques chiffres

➢ Données générales

- Nom officiel : République d'Haïti ;
- Chef de l'Etat : Jovenel Moïse ;
- Constitution de 1987 : le Président est élu pour 5 ans au suffrage universel direct. Il ne peut exercer deux mandats consécutifs, ni en briguer un troisième. Il désigne le Premier ministre dont la nomination doit être ratifiée par les deux chambres du Parlement. Le gouvernement est responsable devant le Parlement.
- Bicaméralisme : Chambre des Députés (119 membres, élus au suffrage universel direct pour 4 ans) et Sénat (30 sénateurs, élus au suffrage direct pour 6 ans, renouvellement par tiers tous les deux ans).

➢ Données géographiques

- Superficie : 27 750 km2 ;
- Capitale : Port-au-Prince (environ 3 millions d'habitants) ;
- Villes principales : Cap-Haïtien, Gonaïves, Hinche, Jacmel (la moitié de la population est urbaine) ;

Haïti est composé de 10 départements dirigés par un délégué nommé par le gouvernement.

- Langues officielles : le créole (langue parlée par la majorité de la population) et le français (langue d'apprentissage scolaire) ;
- Fête nationale et de l'Indépendance : le 1er janvier ;

- Indice de développement humain : 0,498 - 168ème (sur 189 pays, source PNUD rapport 2018) ; 58.6 % des Haïtiens vivent avec moins de 2.5 US$ par jour) et la moitié vivent avec moins d'un dollar par jour.

➢ Données démographiques

- Population : 11 000 000habitants (PNUD 2018) ;
- Densité : 396 habitants/ km2 mais 54.3% d'urbains
- Croissance démographique annuelle : 1,2 % (41% de la population âgée de moins de 18 ans) ;
- Taux de natalité : 22,83/1000 personnes ;
- Espérance de vie à la naissance : 63.6 ans ;
- Taux d'alphabétisation (PNUD) : 48,7 % - 500 000 enfants en âge de l'être ne sont pas scolarisés ;
- Religions : 55 % catholiques, plus de 40 % protestants, mais la proportion est désormais inverse dans les grandes villes ; la pratique du vaudou reste dominante.

➢ Données économiques

- Monnaie : la gourde (HTG) 1 € = 81.64 gourdes (sept 2018) ;
- PIB (FMI 2018) : 9,42 Mds USD ;
- PIB par habitant (2018) : 847 USD par habitant ;
- Taux de croissance : 2 % (FMI 2018) ;
- Taux de chômage élargi : 28,9% ;
- Taux d'inflation (FMI 2018) : 11,1 % ;
- Part des principaux secteurs d'activités dans le PIB (2010) :
secteur primaire : 23 %,
secteur secondaire : 19 %,
secteur tertiaire : 58 % du PIB.
- Importations (2015) : 3,4 Mds USD. Principaux fournisseurs : Etats-Unis (27 %) et République dominicaine (35 %) ;
- Exportations (2015) : 990 M USD - Principal client : Etats-Unis (plus de 83 % des exportations haïtiennes) ;
- Transferts de fonds de la diaspora : 2,1 Mds USD en 2017 –soit entre 34% du PIB haïtien annuel – 8,7 % de ces transferts proviennent de France (2017) ;
- Aide internationale : 1 Md USD / an environ ; 60% du budget de l'Etat ;
- Exportations de la France vers Haïti : 47,836 M€ (2014) Importations d'Haïti vers la France : 8,662 M€ (2014) ;
- Communauté française en Haïti (2018) : 1 781 inscrits dont 774 binationaux ;
- Communauté haïtienne en France : environ 100 000 (dont 40 000 sur le territoire métropolitain, 30 000 en Guadeloupe, 25 000 en Guyane et 5 000 en Martinique et Saint-Barthélemy).

6.2 Repères historiques

➢ La découverte de l'île

L'île d'Ayiti (« terre des hautes montages ») était autrefois peuplée par les Taïnos, une ethnie liée à un groupe amérindien des Antilles issu de la forêt amazonienne : les Arawaks. Elle était alors divisée en cinq Caciquats, des territoires indépendants gouvernés chacun par un chef héréditaire appelé Cacique dont le pouvoir était absolu. Lorsque Christophe Colomb jeta l'ancre dans la baie du môle Saint Nicolas pour la première fois, le 6 décembre 1492, l'île comptait probablement plusieurs centaines de milliers d'habitants. Il baptisa cette terre qu'il trouvait merveilleuse, Espanola (« l'Espagnole »). Lors de son second voyage, en 1493, il y fonda « La Isabela », première ville européenne du Nouveau Monde. Cinquante ans après le début de la colonisation, la population autochtone avait quasiment disparu, décimée par la brutalité des colons ainsi que les maladies qu'ils avaient introduites.

➢ La colonisation

Alors que les Espagnols concentraient leurs efforts sur la partie orientale de l'île, les Français s'intéressèrent à sa partie occidentale. A la fin du XVIème siècle, des flibustiers français s'établirent au nord, sur l'île de la Tortue. Ils tentaient périodiquement des incursions sur la « Grande terre ». Vers 1625, des Français occupèrent la partie nord-ouest de l'île et gagnèrent progressivement le sud. La colonie prit son essor pendant le règne de Louis XIV sous l'impulsion du ministre Colbert. Le Cap-Français fut fondé en 1670. Suite au traité de Ryswick (1697), l'Espagne abandonna ses prétentions sur l'ensemble de l'île et accepta la présence française dans sa partie occidentale. Celle-ci devint alors la colonie de Saint-Domingue. Le traité d'Aranjuez (1777) officialisa la souveraineté de la France sur ce territoire.

➢ L'esclavage

Saint-Domingue devint la plus prospère des possessions françaises. Au XVIIIème siècle, « la perle des Antilles » était le premier producteur mondial de sucre. Son commerce extérieur (sucre mais aussi café, indigo, coton et cacao) représentait un tiers de celui de la France métropolitaine. Cette opulence reposait principalement sur la traite négrière. Achetés par des armateurs de Nantes, Bordeaux ou la Rochelle sur les côtés africaines (Golfe de Guinée, Bénin, Togo, Nigéria…), des dizaines de milliers d'esclaves débarquaient chaque année au Cap-Français ou à Port-au-Prince où ils étaient revendus à des colons. Leurs conditions de vie sur les plantations étaient régies par le Code noir édicté en 1685 par Louis XIV. Saint-Domingue comptait près de 500 000 esclaves noirs pour 32 000 blancs & 28 000 gens de couleur libres à la veille de la Révolution française.

➢ La révolte des Noirs

La Révolution haïtienne débuta en août 1791, suite à la cérémonie de Bois-Caïman, dans la plaine du Nord. Des Blancs furent massacrés et leurs habitations incendiées. Sous la conduite de chefs tels que Toussaint Louverture, les esclaves insurgés passèrent d'une révolte à un mouvement de libération en s'alliant d'abord à l'Angleterre et l'Espagne, en guerre contre la jeune République française. La Convention promulgua cependant l'égalité des droits entre hommes blancs et libres à Paris le 4 avril 1792. Le 4 février 1794, elle étendit à toutes les colonies françaises l'abolition de l'esclavage décrétée à Saint-Domingue par ses commissaires, Sonthonax et Polverel. Rallié à la République, Louverture libéra les ports dont s'étaient emparés les Britanniques. En récompense, il fut nommé Général de l'armée française en 1796. Après en avoir envahi la partie espagnole, il étendit son autorité sur l'ensemble de l'île en se faisant nommer gouverneur à vie par la constitution du 12 juillet 1801.

➢ L'indépendance

Voyant son autorité défiée, Napoléon, alors consul, décida l'envoi d'une expédition miliaire à Saint-Domingue au prétexte d'y rétablir l'ordre. Dirigée par son beau-frère, le général Leclerc, une flotte de 86 vaisseaux transportant 30 000 hommes se présenta le 4 février 1802 devant le Cap-Français. Parmi eux, les généraux Rigaud et Pétion, ainsi que Boyer, des « mulâtres » originaires de l'île. Cédant à la puissance du corps expéditionnaire après d'âpres combats, les lieutenants de Louverture, Christophe et Dessalines durent rendre les armes. Toussaint Louverture fut à son tour arrêté le 7 juin 1802. Déporté en France, il mourra interné au fort de Joux, dans le Jura, le 7 avril 1803. Mais la nouvelle du rétablissement de l'esclavage en Guadeloupe provoqua l'insurrection des généraux de couleur, qui rejoignirent l'armée indigène. Unifiée sous le commandement de Dessalines, celle-ci remporta la bataille de Vertières le 18 novembre 1803, qui aboutit à la capitulation de Rochambeau, le successeur de Leclerc. Redonnant à Saint-Domingue son nom indien d'Haïti, Dessalines proclama l'indépendance de la République le 1er janvier 1804 aux Gonaïves.

➢ De Dessalines à Pétion

Couronné Empereur sous le nom de Jacques 1er, Dessalines fut assassiné en 1806. Le pays se scinda alors en deux sous l'autorité de ses anciens généraux. Maître de la région du Nord où il édifia des palais, comme celui de Sans-Souci, ainsi que la citadelle Laferrière, Christophe se proclama roi sous le nom d'Henri 1er en 1811. Distribuant des terres à ses proches, il instaura un « caporalisme agraire » pour faire revivre le système des « habitations » mais fut victime d'une rébellion et se suicida en 1820. Le président Pétion maintint, quant à lui, le régime républicain au sud de l'île où il procéda à des distributions de lopins de terre au plus grand nombre. Ce passage d'une économie coloniale fondée sur l'esclavage et les grandes plantations tournées vers l'export à une économie paysanne fondée sur la petite propriété individuelle et l'autoconsommation fut un des facteurs du déclin économique progressif de l'île. En décembre 1815, Pétion donna asile à Simon Bolivar et lui fournit des armes dans sa lutte pour l'émancipation des colonies espagnoles d'Amérique du sud. Il mourut en 1818.

➢ La présidence de Boyer

Successeur de Pétion, Boyer profita de l'insurrection contre Christophe pour réunifier l'ancienne colonie en 1820. Puis il soumit la partie espagnole de l'île en 1822. Au pouvoir pendant 25 ans (soit le record de longévité des dirigeants du pays), Boyer édicta notamment un code rural restaurant la corvée en 1826 afin de dynamiser l'économie. Soucieux d'obtenir la reconnaissance par la France de l'indépendance d'Haïti, il proposa de dédommager les anciens colons. Mais les négociations piétinèrent. Dans une ordonnance du 17 avril 1825, le roi Charles X signa une ordonnance « concédant » son indépendance à Haïti en échange d'une indemnité de 150 millions de francs-or payable en 5 ans. Sous la menace de 14 bâtiments de guerre, Boyer fut contraint d'accepter ces conditions le 11 janvier 1825. Un emprunt de 30 millions souscrit auprès d'une banque française avec 6% de taux d'intérêt lui permit d'honorer la première échéance. Ramenée en 1838 à 90 millions payables en trente ans, cette dette ne sera soldée qu'en 1883.

➢ Instabilité et gabegie

Boyer poussé à l'exil en 1843, un soulèvement chassa la garnison haïtienne de Santo Domingo le 27 février 1844 et proclama l'indépendance de la République dominicaine après 22 ans d'occupation. Fragilisé par la chute du cours du café sur le marché mondial et déchiré entre ses élites noires et mulâtres, Haïti fut victime d'une instabilité politique, économique et sociale chronique pendant les trois-quarts de siècle suivants. Succession de coups d'Etat et de régimes dictatoriaux tels que celui de Faustin Soulouque, empereur de 1852 à 1859, cette période fut également ponctuée de nombreuses révoltes de paysans, à l'image des « Cacos » au nord ou des « Piquets » au sud du pays. Prompts à se soulever, ces derniers constitueront longtemps l'épée de Damoclès de tous les dirigeants, y compris ceux qui s'étaient d'abord appuyé sur eux pour accéder au pouvoir. Haïti connut ainsi pas moins de 9 présidents entre 1908 et 1915. Ces évènements favorisèrent l'intervention américaine.

➢ L'occupation américaine

Dès 1908, des compagnies américaines avaient acquis des concessions en Haïti, notamment pour construire une voie ferrée. Créée en 1910 par un consortium franco-germano-américain et d'abord affiliée à la Banque de l'Union Parisienne, la Banque Nationale de la République d'Haïti passa ensuite aux mains de la National City Bank. Réagissant au lynchage par la foule, dans l'enceinte de la Légation de France, du président Vilbrun Guillaume-Sam à la suite du massacre de 167 prisonniers politiques par ce dernier le 28 juillet 1915, le président Woodrow Wilson ordonna le même jour l'envoi de Marines à Port-au-Prince. De nouvelles élections furent aussitôt organisées puis un traité de protectorat ratifié par les chambres des deux pays. Les Etats-Unis s'engagèrent à fournir à Haïti une aide politique et économique en échange d'une occupation marquée par ce que l'opposition appela la « dictature bicéphale » du président Borno et du Haut Commissaire américain John Russell. Les deux décennies suivant le départ des troupes américaines en 1934 furent marquées par une relative

modernisation de l'île avec l'émergence de villes portuaire dynamiques telles que le Cap, Jacmel et Jérémie.

➢ Le Duvaliérisme

Elu sur un programme flattant la majorité noire « exploitée » par la minorité mulâtre, le médecin François Duvalier, alias Papa Doc, fut élu en 1957 mais durcit vite son pouvoir. Proclamé président à vie, il interdit l'opposition, supprima les libertés civiles et institutionnalisa la terreur par l'intermédiaire des tristement célèbres Tonton Macoutes, une milice sanguinaire responsable de milliers de disparitions. Instrumentalisant le concept de lutte des races, Papa Doc réhabilita le vaudou, rompit les relations d'Haïti avec le Vatican et persécuta le clergé catholique d'origine bretonne. Exploitant le péril communiste pour justifier sa répression, il ne put cependant empêcher l'isolement croissant d'Haïti, son déclin économique, ainsi qu'un important exode rural, rapidement transformé en exode tout court de nombreux haïtiens vers l'étranger. A la mort de François Duvalier, en 1971, son fils, Jean-Claude, lui succéda. Rompant avec la politique pro-négritude de son père, Bébé Doc entama de timides réformes et favorisa l'intrusion dans les affaires de l'Etat d'une bourgeoisie industrielle mulâtre satisfaite de cette façade libérale plus rassurante pour les investisseurs étrangers. La corruption du régime, une vague de répression sans précédent et la dégradation de la situation alimentaire achevèrent cependant de mécontenter la population. En visite en Haïti en 1983, Jean-Paul II déclara : « quelque chose doit changer dans ce pays ». L'Eglise dont le clergé s'était haïtianisé devint alors le catalyseur de l'agitation sociale. Des révoltes éclatent et Bébé Doc dut quitter le pouvoir en 1986.

➢ Une transition démocratique mouvementée

Quatre ans après le départ de Jean-Claude Duvalier, l'installation au pouvoir du prêtre salésien Jean-Bertrand Aristide fut de courte durée. Chassé par un coup d'Etat militaire, le leader des quartiers populaires partit en exil aux Etats-Unis et fut réinstallé au pouvoir par le contingent américain en 1994. Débutèrent alors dix années d'instabilité politique, marquées par le premier mandat de René Préval (1995-1999) puis par le second mandat d'Aristide, lequel se solda par un nouveau départ en exil en février 2004, une intervention militaire franco-canado-américaine sous couvert des Nations unies et l'installation de la cinquième force onusienne en Haïti en moins de quinze ans : la Mission des Nations Unies pour la stabilisation d'Haïti (MINUSTAH). Au terme de son second mandat en 2010, M. Préval fut le premier président démocratiquement élu d'Haïti à céder le pouvoir à un autre chef d'Etat issu des urnes, Michel Martelly. Durement éprouvé par le tremblement de terre du 12 janvier 2010, qui a dévasté Port-au-Prince et provoqué autour de 250 000 morts, le pays a fait l'objet d'un afflux d'aide internationale qui n'a cependant pas servi de levier pour l'engager sur la voie du redressement.

➢ Indications bibliographiques

- François Blancpain, *Haïti et les Etats-Unis 1915-1934*, L'Harmattan, 2000
- François Blancpain, *La colonie française de Saint-Domingue*, Karthala, 2004
- Jean-François Brière, *Haïti et la France 1804-1848 : Le rêve brisé*, Karthala, 2008
- Laurent Dubois, *Histoire de la révolution haïtienne*, Les Perséides, 2005
- Catherine Eve-Roupert, *Histoire d'Haïti*, Perrin, 2011
- Charles Etzer, *Le pouvoir politique en Haïti, de 1957 à nos jours*, Karthala, 1994
- Laënnec Hurbon, *Les mystères du vaudou*, Gallimard, 1993
- Laënnec Hurbon, *Religions et lien social : l'Eglise et l'Etat moderne en Haïti*, Le Cerf, 2004
- Maximilien Laroche, *Une société parallèle : la vocation du peuple ?* L'Harmattan, 2009
- Alfred Metraux, *Le vaudou haïtien*, Gallimard, 1977
- Jean-Marie Théodat, *Haïti - République Dominicaine : Une île pour deux*, Karthala, 2003
- Christophe Wargny, *Haïti n'existe pas – 1804-2004 : 200 ans de solitude*, Autrement, 2008

6.3 Arts et culture en Haïti

Le pays le plus pauvre des Amériques est paradoxalement l'un des plus riches en termes de patrimoine culturel. A travers l'excellence de sa créativité artistique, Haïti bénéficie d'un formidable outil pour faire parler d'elle en termes positifs. C'est aussi son principal produit d'exportation.

L'art et la culture d'Haïti sont à comprendre à l'aune de ses origines métissées : d'un côté l'Afrique noire (instruments, rythmes, vaudou…), et de l'autre les Amériques et ses premiers habitants (indiens « tainos »). A ce croisement culturel réunissant les deux rives de l'Atlantique, se rajoute la couche de l'héritage occidental, majoritairement il est vrai liée à l'esclavage (y compris dans une partie du champ lexical du parlé créole), mais parfois avec des apports étonnants (les orchestres napoléoniens et leur influence sur le style musical classique haïtien par exemple).

La musique est justement l'un des fleurons artistique du pays, avec ses styles spécifiques (vaudou, kompa, troubadour, etc.) et ses grands noms comme James Germain, Beethova Obas, Emeline Michel, Boukman Eksperyans, Erol Josué.

Les arts plastiques tiennent également un rôle majeur dans le panorama artistique haïtien, remis notamment au-devant de la scène par André Breton et Malraux dans les années 40, avec là encore des noms prestigieux : Télémaque, Préfète Duffaut, Frantz Zéphirin, Hector Hyppolite, Mario Benjamin, Sébastien Jean, etc. La peinture haïtienne a fait l'objet d'une belle exposition au Grand Palais entre fin 2014 et début 2015 : « *Haïti, deux siècles de création artistique* ».

Enfin la littérature constitue sans doute la pierre angulaire des arts en Haïti. C'est en tout cas un véritable sujet de fierté pour tous les haïtiens, avec des écrivains qui font régulièrement les grands titres de l'actualité littéraire francophone : Yanick Lahens (prix Fémina 2014 pour son roman « *Bain de Lune* »), Frankétienne, Lyonel Trouillot, Dominique Batraville, René Depestre, Kettly Mars, Gary Victor, et évidemment Dany Laferrière, élu à l'Académie Française fin décembre 2013.

En 2014, le quotidien de référence en Haïti, le Nouvelliste, faisait la liste des « dix romans haïtiens qu'il faut avoir lus dans sa vie ». Les voici : 1- *Compère général soleil*, Jacques Stephen Alexis ; 2- *Gouverneurs de la rosée*, Jacques Roumain ; 3- *Les Rapaces*, Marie Vieux-Chauvet ; 4- *Bamboola Bamboche*, Jean-Claude Charles ; 5- *Possédés de la pleine lune*, Jean-Claude Fignolé ; 6- *Thérèse en mille morceaux*, Lyonel Trouillot ; 7- *Fado*, Kettly Mars ; 8- *La couleur de l'aube*, Yanick Lahens ; 9- *Le sexe mythique*, Nadine Magloire ; 10- *L'énigme du retour*, Dany Laferrière.